

# **COMMUNE D'ANGRES**

**DEPARTEMENT : PAS DE CALAIS  
CANTON : BULLY-LES-MINES**

20251001

## **ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'ANGRES,

**Vu**, le Code Général des Collectivités

**Vu**, le Code pénal

**Considérant** qu'il importe de faciliter l'entreprise Bonnet Paysage pour les travaux de rénovation du sol de l'aire de jeux du parc de la salle Lanvin sur le territoire de la Commune d'Angres et de prendre les mesures tendant à prévenir la sécurité des usagers.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le parc sera fermé et interdit au public à compter du 01 Octobre 2025 et ce jusqu'au 31 Octobre 2025 pour réaliser les travaux ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Ces restrictions seront matérialisées à l'entrée du parc.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de Madame Le Maire.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, le Commissaire de Police ainsi que tout agent de la sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANGRES, le 01 Octobre 2025

Anouk BRETON,  
Maire d'ANGRES

